



Le Relais Petite Enfance

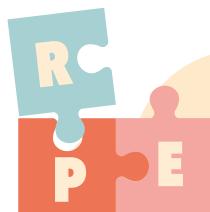
LIEU D'ÉCOUTE ET DE MÉDIATION.
LE RELAIS PETITE ENFANCE
N'A PAS DE MISSION DE CONTRÔLE.

La responsable et son équipe sont
à votre disposition selon les horaires
suivants, avec ou sans rendez-vous

DU LUNDI AU VENDREDI

de 8h30 à 16h30

- Temps collectifs d'animation
sur inscription de 9h à 11h
- Réunions thématiques
selon le planning



RESPONSABLE

Laetitia Mercuri

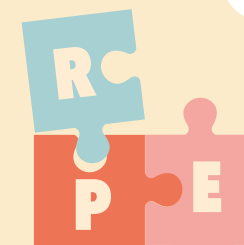
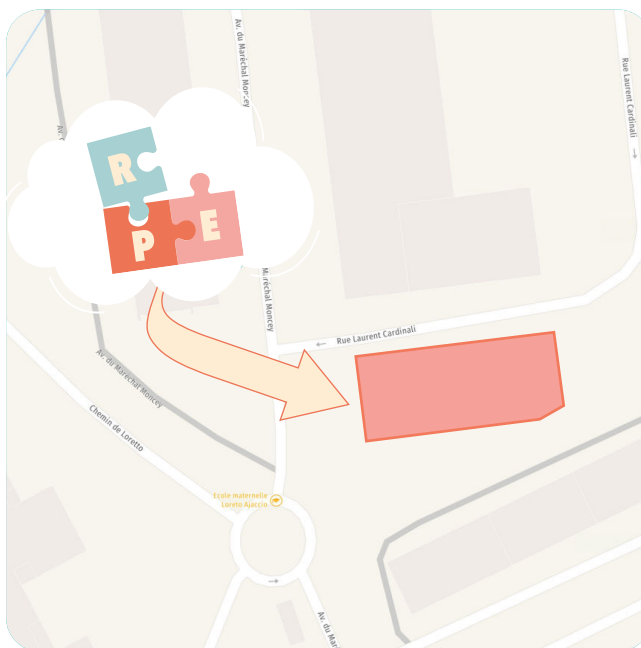
Éducatrice de jeunes enfants

505 Avenue du Maréchal Moncey
20090 AJACCIO

04 95 23 55 06

rpe@ville-ajaccio.fr

www.ajaccio.corsica



A Reta di a Zitellina

INFOS & ACCOMPAGNEMENT
FAMILLES ET PROSSIONNELS
DE LA PETITE ENFANCE

ESPACE CONSEIL :
MODES D'ACCUEIL 0-6 ANS



À l'initiative de la Ville d'Ajaccio
et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-sud



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU



**POUR
LES ENFANTS ACCOMPAGNÉS
DE LEUR ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)**

- ▶ Rencontrer, découvrir d'autres enfants et d'autres adultes.
- ▶ Appréhender en douceur la vie en collectivité et jouer ensemble.
- ▶ Découvrir des jeux, des livres, des jouets dans un nouveau lieu de vie.
- ▶ Participer à des activités d'éveil et faire des sorties pédagogiques.

**POUR
LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S
OU TOUTE PERSONNE SOUHAITANT
LE DEVENIR**

Le **RPE** vous apporte une information générale sur votre statut professionnel, votre agrément, votre contrat de travail, la convention collective.

Vous souhaitez développer vos compétences et vos connaissances, le RPE vous propose :

- ▶ Des informations sur vos droits à la formation continue.
- ▶ Des temps de rencontres et d'échanges.

Vous souhaitez devenir un professionnel de la petite enfance, le RPE vous informe :

- ▶ Sur les démarches de demande d'agrément pour les futurs assistant(e)s maternel(le)s.
- ▶ Sur les métiers et diplômes de la petite enfance.

**POUR LES PARENTS
OU
FUTURS PARENTS**

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant, le RPE vous propose :

- ▶ Une information sur les divers modes d'accueil petite enfance sur le territoire.

Vous avez choisi un(e) assistant(e) maternelle, le RPE vous accompagne :

- ▶ Dans la mise en relation avec les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.
- ▶ Dans les formalités et démarches administratives, contrat de travail et la fonction d'employeur.
- ▶ En vous donnant une information d'ordre général, aides financières, avantages fiscaux, déclaration PAJEMPLOI.

Vous avez des questions concernant l'éducation, l'évolution de votre enfant :

- ▶ Le RPE organise des réunions d'information sur différentes thématiques.
- ▶ Le RPE vous propose des temps de rencontres et d'échanges.

